

Le premier budget primitif de la mandature traduit avec fidélité et exigence les priorités portées par la majorité municipale. Il trace les perspectives tangibles qui doivent permettre à Paris d'être, malgré la crise, une ville toujours plus dynamique et solidaire. Il s'appuie pour cela à la fois sur la gestion particulièrement sérieuse de notre collectivité au cours de la dernière décennie, mais également sur une série de mesures nouvelles qui doivent permettre à l'administration d'allier efficacité et sobriété au service de nos concitoyens. C'est à nos solides fondations que, dans un contexte économique atone, nous devons de lancer en 2015 les premiers grands projets d'investissement de mandature. Dans tous les domaines qui touchent à la vie des Parisiens, ce budget s'attache à tenir les grands engagements pris lors de la campagne. C'est donc un budget avant tout au service des Parisiens et qui répond clairement aux préoccupations exprimées par nos concitoyens en proposant des progrès substantiels en matière de cohésion sociale, de logement, de dynamisme économique, de vitalité culturelle et de transition énergétique. Pour garantir la diversité sociale à Paris, la priorité a été donnée, pour chaque action financée dans ce budget, aux quartiers populaires. Face à des contraintes budgétaires toujours plus élevées, notre budget témoigne par ailleurs d'une volonté forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement. En misant sur l'optimisation et la bonne gestion, il nous permet, sans augmenter les impôts, de maintenir un fort autofinancement de nos investissements et de limiter la progression de notre endettement. En présentant un budget d'investissement en hausse par rapport au dernier BP, nous prenons nos responsabilités face à la crise et faisons sans ambiguïté le choix du volontarisme. De ces investissements nous attendons qu'ils améliorent le quotidien des Parisiens, créent des emplois, contribuent à faire progresser Paris et participent à la fabrication du Grand Paris de demain.

1. Le budget primitif pour 2015 réussit à garantir le financement de nos priorités, alors que des contraintes sans précédent pèsent sur nos ressources.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et de la montée en charge de la péréquation, cumulée à la progression spontanée de nos dépenses, avait conduit, avant toute mesure correctrice, à l'identification d'un besoin de financement de 400 M€ pour 2015.

Comme nous l'avions annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons dû mobiliser des leviers multiples, en dépenses et en recettes.

Près de 130 M€ d'économies en fonctionnement ont ainsi été identifiées et intégrées au projet de BP 2015. Ces économies découlent de mesures visant à améliorer l'efficacité de notre action, sans dégrader la qualité des services rendus aux Parisiens. Une attention particulière a été portée au fonctionnement courant des services et des équipements, dans une logique d'optimisation de la dépense.

Nous avons appelé par ailleurs de nos vœux une modernisation de la taxe de séjour afin de poursuivre nos efforts d'investissements en matière d'attractivité touristique : chaque année, la Ville consacre en effet plus de 250 M€ pour promouvoir l'attractivité touristique et prendre en charge les coûts induits par l'exceptionnelle fréquentation de notre ville.

Nous avons été entendus dès lors que les dispositions votées en loi de finances augmentant les barèmes de la taxe de séjour et incluant à présent les nouvelles formes d'hébergements touristiques (plateformes de réservation sur Internet) devraient permettre à notre collectivité de percevoir 40 M€ supplémentaires. La concertation avec les organisations professionnelles du secteur, qui a été

constante, se poursuivra sur les modalités de perception de la taxe de séjour : basculement vers une taxation au réel (permettant une baisse des charges de 40 M€ pour le secteur et la fin de la soumission à la TVA de la taxe de séjour), modalités de versement de la taxe, inclusion dans le système de collecte des nouveaux acteurs Internet, etc.

La mise en œuvre d'une majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires devrait par ailleurs permettre de dynamiser l'offre de logements à Paris. Cette nouvelle disposition légale devrait permettre à la Ville de percevoir une recette additionnelle de 15 M€. Avant tout elle devrait favoriser la remise sur le marché de logements peu ou pas occupés, ce qui permettra de dynamiser l'offre de logements à Paris.

Ces deux mesures, qui ne toucheront pas les contribuables parisiens, renforceront l'équité de notre fiscalité en faisant contribuer de façon plus juste les usagers de Paris qui n'y résident pas de manière permanente.

Par ailleurs, nous avons engagé des réformes qui se traduisent par des recettes supplémentaires, contribuant à alléger les contraintes qui pèsent sur nos finances. Une nouvelle politique du stationnement, la refonte de nos tarifs municipaux, en vue d'une plus grande justice sociale, ou le développement de nos recettes de concessions et de redevances auront un impact de l'ordre de 60 M€ supplémentaires en 2015.

En 2014, les recettes de fiscalité immobilière se sont accrues à Paris puisque les encaissements pour l'année comptable 2014 se sont élevés à 1005 M€ contre 918 M€ pour l'année comptable 2013. L'exécution budgétaire 2014 a par ailleurs été tenue de manière très stricte, les ajustements de crédits en cours d'année ayant été très limités : seulement 48,5 M€ de dépenses nouvelles en fonctionnement ont été inscrites au BS de juillet 2014 à comparer aux 103,3 M€ du BS 2013. Cette gestion rigoureuse de l'exécution budgétaire 2014, placée sous le sceau de la sobriété, combinée à la bonne tenue du marché immobilier en phase de reprise progressive, devrait nous permettre de constater une recette additionnelle de 70 M€ par rapport à nos prévisions initiales, réduisant d'autant notre besoin de financement de 400 M€. Au BP 2015, l'inscription en matière de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) s'établira donc à 1 120 M€, prolongeant ainsi les tendances observées sur le marché immobilier en 2014 et prenant en compte le titrage d'un mois de recette supplémentaire, conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Nos recettes de CVAE devraient enfin être supérieures à nos prévisions initiales : alors que nous tablions au printemps sur une augmentation modérée de cette recette pour 2015 (de l'ordre de 5 %), elle devrait finalement augmenter de près de 14 % et s'élever à 1.402M€. Cette prévision de recettes transmise par les services de l'Etat (la notification officielle n'interviendra en effet qu'au mois de mars 2015) confirme en tout état de cause la vitalité économique de Paris et son attractivité. Elle témoigne néanmoins du caractère erratique et volatile de cette recette pour la collectivité parisienne. En 2014, les recettes de CVAE avaient ainsi chuté de plus de 13 % par rapport à 2013 sous l'effet notamment d'un effondrement de la valeur ajoutée produite par le secteur des banques et des assurances. Le dynamisme économique du territoire parisien, porté notamment par les investissements de la municipalité nous permettra donc de réduire notre besoin de financement de près de 120M€.

Le projet de BP 2015 qui vous est soumis nous permet ainsi de présenter un niveau d'autofinancement ambitieux compte tenu de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur notre budget. Ainsi notre épargne brute s'élèvera à 352 M€ au BP 2015. Cumulée à 596 M€ de recettes

réelles d'investissement, notre autofinancement couvrira deux tiers de nos investissements, conformément aux objectifs de bonne gestion que nous nous sommes fixés pour limiter la progression de notre endettement.

1.1 Des contraintes sans précédent sur nos ressources

Comme l'ensemble des collectivités territoriales françaises, la diminution des dotations de l'Etat constitue un « choc » majeur sur nos ressources, qui a contraint très fortement nos marges de manœuvre et notre capacité de financement.

En effet, le financement du pacte de responsabilité et de solidarité a conduit l'Etat à réduire de 3,7 Mds€ ses dotations aux collectivités territoriales. A Paris, la dotation globale de fonctionnement se verra diminuée de 212 M€ par rapport à 2014. Ce sont ainsi environ 3 % de nos recettes de fonctionnement qui se trouveront amputées cette année. Cette diminution de nos ressources sera amenée à se poursuivre dans de mêmes proportions en 2016 et 2017. Au total sur la période 2015-2017, les dotations de l'Etat devraient être divisées par deux, nous privant de 600 M€ de ressources.

A cette diminution des dotations s'ajoute une augmentation très dynamique de nos dépenses de péréquation, à hauteur de 70 M€, ce qui correspond à une hausse de près de 20 % de notre effort de solidarité territoriale. La poursuite de la montée en charge du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) et du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont à noter tout particulièrement.

1.2 Le choix de la stabilité fiscale

Nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux des Parisiens pendant la mandature, les taux d'imposition seront donc stables en 2015.

La progression de nos recettes de fiscalité directe locale en 2015 résultera ainsi uniquement de l'effet de la revalorisation nominale des bases d'imposition décidée par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015 (+ 0,9%), ainsi que de la progression physique des bases.

En 2015, les Parisiens continueront ainsi à bénéficier des impôts locaux parmi les moins élevés en France.

Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38%, Paris est plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (24,94%). S'agissant de la taxe foncière, le taux à Paris est de 13,50 %, la moyenne nationale s'établissant à 29,30 %.

Ainsi, pour une famille parisienne avec deux enfants, la taxe d'habitation s'élève à 464 €, la taxe foncière à 640 €, soit bien moins qu'à Marseille (1.234 € pour la taxe d'habitation et 950 € pour la taxe foncière) ou qu'à Bordeaux (1.166 € et 1.189 €).

1.3 La poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse

Le BP 2015 constitue la première traduction budgétaire du Programme d'Investissement pour la Mandature (PIM).

Les grands projets de mandature seront donc lancés dès à présent. A cette fin, le budget primitif donnera lieu à l'inscription de 1 742 M€ d'autorisations de programme nouvelles, afin de garantir la livraison des projets dans la mandature.

Ces autorisations de programme nouvelles traduisent notre ambition et notre engagement pour répondre aux besoins quotidiens des Parisiens, avec 573 M€ prévus pour la politique du logement (443M€ d'inscription en subventions et 130 M€ sur le compte foncier), la politique de déplacements (333 M€), l'urbanisme (133 M€), les familles et la petite enfance (86M€), les espaces verts et l'environnement (97 M€), la culture (79 M€), les politiques scolaires (75 M€), le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur (77 M€), les politiques jeunesse et sport (48 M€), la propreté et l'eau (52 M€), l'action sociale et la santé (27 M€).

En crédits de paiement, l'inscription de 1 476 M€ permettra le lancement des nouveaux projets de mandature. Elle marquera également la continuité dans nos engagements avec la poursuite ou l'achèvement de projets lancés sous la précédente mandature. Elle garantira enfin l'entretien de notre patrimoine et de nos équipements.

En progression de 52 M€ par rapport au BP 2014, cette inscription témoigne de notre engagement en faveur de l'emploi. L'investissement reste en effet la clé pour pérenniser l'emploi et l'attractivité de notre ville, notre niveau d'investissement générant ainsi près de 30.000 emplois par an, tout en construisant un cadre de vie meilleur pour les Parisiens.

Par ailleurs, l'année 2015 sera marquée par la mise en œuvre des projets issus du budget participatif parisien, innovation démocratique majeure, pour la première fois traduite dans le budget de la collectivité parisienne. Ce sont ainsi 18 M€ qui sont inscrits à ce budget primitif au titre des 9 projets retenus (jardins dans les écoles, tri de proximité, kiosques, espaces de « co-working », installation d'œuvres d'art dans l'espace public, etc.), lors de la campagne de vote menée fin septembre 2014, durant laquelle 40 000 Parisiens ont exprimé leurs choix. En 2015 le budget participatif d'arrondissement sera quant à lui lancé et il trouvera sa traduction budgétaire dans le budget primitif pour 2016.

1.4 Le financement de nos priorités est garanti

1.4.1 Poursuivre la mobilisation en faveur du logement

Accroître la production de logements pour répondre aux préoccupations quotidiennes des Parisiens est la priorité de la mandature. Notre objectif est d'ouvrir l'ensemble des quartiers au plus grand nombre et de promouvoir ainsi davantage de mixité sociale. Dans cette perspective, nous développerons une offre de logements accessibles aux Parisiens, avec un objectif de 10.000 logements par an, conformément au vœu « Priorité Logement » adopté par le Conseil de Paris. Pour relever ce défi, nous poursuivrons une politique volontariste d'acquisition d'immeubles, tout particulièrement dans des zones déficitaires en logement social. Nous continuerons de préempter des lots de copropriétés dans le secteur diffus, afin de lutter contre les ventes à la découpe.

La Ville s'est de plus fixée des exigences qualitatives élevées, portant sur la rénovation thermique des immeubles les plus énergivores et mène une action résolue en matière de lutte contre l'insalubrité. D'ici 2020, et dès 2015, le plan « 1 000 immeubles énergivores » sera doté des moyens nécessaires afin de réduire fortement la précarité énergétique.

442 M€ d'autorisations de programme nouvelles sont consacrées au logement dans le budget primitif pour 2015, ce qui permettra de financer la construction de plus de 7000 logements sociaux. Ces inscriptions recouvrent 287 M€ d'aides à la pierre et 120 M€ issus des crédits délégués par l'Etat. Par ailleurs, 130 M€ (soit + 45 M€ par rapport au BP 2014) seront mobilisés sur le compte foncier pour le logement social, signe de notre engagement sans faille en faveur du logement.

1.4.2 L'ambition écologique et l'innovation au cœur de la transformation de la Ville

L'année 2015 sera marquée par la mise en œuvre du plan de lutte contre la pollution. Outre les premières mesures pour restreindre la circulation des véhicules les plus polluants, seront créés de nouvelles zones 30, de nouvelles zones de rencontre et de nouveaux secteurs Paris Respire.

Nous continuerons à œuvrer pour améliorer les déplacements des Parisiens et offrir des alternatives aux modes de transports polluants. Les inscriptions retenues pour les travaux de prolongement du tramway T3, pour l'extension de la ligne 14, pour le lancement des études relatives aux projets de développement de transports en commun, ou sur la sortie du diesel, en témoignent.

333 M€ d'autorisations de programme sont ainsi inscrits au BP 2015 sur la voirie et les déplacements, dont 43 M€ pour la requalification et l'aménagement de la voirie, et 18 M€ pour les circulations douces. 35 M€ sont inscrits pour la prolongation du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières, 30 M€ pour la mise en conformité des tunnels routiers et 30 M€ pour l'aménagement des places. Enfin 13 M€ de crédits localisés pour l'entretien du patrimoine de voirie sont prévus, ainsi que 11 M€ pour l'éclairage et la signalisation, avec 8 M€ pour le Marché de Performance Énergétique (MPE) sur l'éclairage public.

L'amélioration de la propreté de l'espace public est une préoccupation majeure, traduite dans le budget 2015, qui consacre des moyens importants pour une ville plus propre. Cet objectif sera poursuivi avec les Mairies d'arrondissement pour mieux prendre en compte les particularités de chaque quartier. Le budget 2015 permettra ainsi le déploiement des 30 000 nouvelles corbeilles de rue dotées d'éteignoirs. Plusieurs marchés d'appui permettront de maintenir propres des secteurs fortement sollicités (Berges de Seine, puces de Montreuil...) et de mobiliser rapidement des moyens pour faire face à des situations d'urgence particulières.

En investissement, 52 M€ d'autorisations de programme sont inscrits sur la propreté et l'eau, dont 17 M€ pour la réalisation d'un nouveau lieu d'appel d'une fonctionnelle prévue dans la ZAC Paul Meurice - les Lilas (20^e), qui permettra d'améliorer les conditions de travail des agents, 15 M€ pour le développement de la collecte, du nettoyage et du tri avec notamment 13 M€ pour la création de Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) et de recycleries, 2 M€ pour la fin du déploiement des nouveaux réceptacles de propreté, et 13,6 M€ consacrés au renouvellement des véhicules et à la dé-diésélisation du parc actuel.

La Ville de Paris s'est engagée dans une démarche ambitieuse « zéro déchet ». Dans la perspective de la Conférence des Nations-Unies sur le Climat, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, nous devons faire de Paris la ville leader pour le passage de la société du jetable à la société du durable, un modèle en matière d'écologie urbaine et une ville pionnière de l'économie circulaire. Les états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris seront lancés en 2015 : la Ville les organisera entre avril et septembre 2015, en lien avec toutes les parties prenantes, avec l'objectif de mettre en avant des solutions créatrices d'emplois et de richesses, porteuses de sens tout en réduisant l'impact de nos activités sur l'environnement, à l'échelle du territoire du Grand Paris. Par ailleurs, la Ville va engager rapidement une large concertation avec la grande distribution et les petits commerces,

partenaires privilégiés de la collectivité dans la mise en place de cette transition écologique, pour arrêter la distribution de sacs de caisse plastiques à usage unique. Pour engager sans attendre cette dynamique vertueuse, la Ville appliquera elle-même cette suppression sur ses marchés alimentaires découverts et proposera des solutions plus écologiques. Au dernier trimestre 2015, la collecte des bio déchets sera mise en place pour les marchés découverts et les premiers restaurants administratifs. La collecte pneumatique de l'éco-quartier Clichy Batignolles accompagnera le développement du nouveau quartier Clichy-Batignolles.

L'année 2015 sera par ailleurs l'occasion de poursuivre et amplifier les actions ambitieuses définies dans le Plan Climat Energie de Paris pour réduire l'empreinte écologique de Paris et accélérer l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Signe que la Ville a fait sienne cette problématique, Paris accueillera à la fin de l'année 2015 la Conférence internationale des Parties sur le changement climatique, la COP 21. Afin de maintenir une qualité de l'eau toujours plus grande pour les Parisiens, la Ville renforcera son partenariat avec Eau de Paris : un nouveau contrat d'objectifs sera mis en place dès 2015.

La Ville poursuivra enfin sa transformation végétale : au-delà des 2 402 hectares de parcs, jardins et bois, ce sont jusqu'à 30 hectares supplémentaires d'espaces verts dans la mandature qui pourront être réalisés, dont l'ouverture en 2015 des jardins Pajol sud dans le 18^{ème} et Pixéricourt dans le 20^{ème} seront des illustrations concrètes. Les premières végétalisations de terrasses et murs et la reconquête progressive de la petite ceinture sont autant d'actions qui permettront également aux Parisiens de profiter davantage de la nature à Paris.

97 M€ d'autorisations de programme sont inscrites au BP 2015 sur les espaces verts et l'environnement. 51M€ seront consacrés à la végétalisation de la ville : 5 M€ pour la forêt linéaire Nord de la ZAC Claude Bernard (19^{ème}), 5 M€ pour la petite ceinture, 4M€ pour le squareAlban Satragne de l'hôpital Saint-Lazare (10^{ème}), 4 M€ pour un jardin Boulevard Victor (15^{ème}) et 3,5 M€ pour un jardin à la caserne de Reuilly (12^{ème}). 28 M€ d'AP sont inscrites pour l'entretien des espaces verts, dont 10 M€ pour des nouveaux projets

La reconquête urbaine continuera en 2015, que ce soit à Clichy-Batignolles (50 hectares, avec 3400 logements dont 50 % sociaux et un parc de 10 hectares) dans le 17^e, Paris Rive Gauche, dans le 13^e notamment le secteur de Bruneseau, autour de la Gare d'Austerlitz ou encore avec la Halle Freyssinet - qui sera le plus grand incubateur au monde. Dans le secteur Paris Nord Est (19^e), la ZAC Claude Bernard, la reconversion des entrepôts Macdonald et l'arrivée du Tramway ont transfiguré le quartier. Cet élan se poursuivra dans le 18^e avec l'opération Chapelle international, mais aussi Gare des Mines en coopération avec Plaine Commune. De nouvelles ambitions urbaines seront étudiées, notamment à la Porte Maillot (17^e), la Porte de Montreuil (20^e), dans le quartier de la Gare Montparnasse (14^e) et sur Bercy-Charenton (12^e). Les premiers appels à projets innovants seront lancés.

Les inscriptions retenues au titre de l'urbanisme au projet de BP atteindront 263 M€, dont 203 M€ sur le compte foncier et 56 M€ pour les Acquisitions d'Emprises Publiques (AEP) et participations aux programmes des ZAC.

La concertation relative à l'aménagement de plusieurs places parisiennes a quant à elle déjà débuté fin 2014 avec celle relative à la place des Fêtes (19^e) : les études relatives aux places de la Bastille (12^e) et de la Nation (11^e et 12^e) seront quant à elles lancées en 2015.

Notre écosystème de recherche et d'innovation est aujourd'hui l'un des plus performants au monde. Un Arc de l'Innovation reliera tous les quartiers en mutation bordant le périphérique et qui disposent encore d'emprises à reconvertir. La Ville maintiendra son effort dans le soutien à l'innovation notamment à travers le développement de nouvelles plateformes d'innovation et d'incubateurs dans des domaines tels que le tourisme (Welcome City Lab) ou le sport (Le Tremplin). Nous investirons dans la ville connectée, développant sans cesse le potentiel du numérique en matière de décloisonnement des services et de rapprochement des individus. Une première enveloppe de 2 M€ est inscrite au titre des missions relevant de la « Ville intelligente » (mission transverse dont les crédits ne se limitent pas bien entendu à cette enveloppe). En 2015, la ville continuera également à s'engager fortement pour l'enseignement supérieur et la recherche, en lançant des opérations structurantes pour le campus parisien et métropolitain : restructuration de l'ESPCI, travail sur l'évolution du site Censier après le départ de Paris 3, partie parisienne du Campus Condorcet. Nous poursuivrons également le soutien à la recherche, convaincus de son caractère crucial pour l'attractivité et le dynamisme de Paris.

Nous continuerons en 2015 à soutenir le secteur du commerce et de l'artisanat via la promotion et la préservation du commerce de proximité tout en renouvelant nos outils (dispositif Vital Quartier rénové). Une enveloppe de 2 M€ permettra ainsi de poursuivre les opérations conduites par la SEMAEST dans la Cour de l'Industrie (11e), en vue de maintenir l'activité des 40 artisans et artistes installés dans 5 000 m² d'ateliers, tout en réhabilitant et en préservant cet ensemble architectural unique. Nous soutiendrons les innovations répondant aux mutations profondes du secteur (renouvellement de la DSP marchés découverts, cuisine de rue, halle alimentaire de producteurs).

1.4.3. Un niveau de solidarité sans précédent

Paris continuera à faire de la solidarité et du soutien à l'emploi ses priorités, dans un contexte marqué par une conjoncture économique et sociale difficile. Notre effort social global s'élève à 2,3 Mds€, dont 1 596 M€ au titre des aides sociales qui affichent une progression de 51 M€ par rapport au BP 2014, sous l'effet de la progression de nos dépenses obligatoires.

Les inscriptions retenues pour les allocations versées au titre du RSA s'élèvent à 361 M€, en progression de 37 M€ par rapport à 2014, sous l'effet de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation nationale de 2 % entrée en vigueur en septembre 2014. L'aide sociale aux personnes handicapées augmente de 18 M€ pour s'élever à 222 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement et par l'ouverture de nouvelles structures.

67 M€ seront par ailleurs mobilisés en 2015 pour le versement de la Prestation compensatrice de handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personnes (ACTP). Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées progressent de 7 M€ pour atteindre 298 M€ notamment en raison de la hausse de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. L'inscription au titre de l'aide sociale à l'enfance est confortée au BP2015 avec un montant de 310M€, permettant de garantir d'importants moyens pour améliorer la qualité de l'accueil des jeunes.

Comme sur l'ensemble du budget de fonctionnement, des pistes de rationalisation de nos dispositifs facultatifs ont pu être identifiées, afin de sécuriser le financement de nos compétences obligatoires et de dégager des marges de manœuvre pour concentrer nos efforts vers les publics les plus vulnérables. Le projet de BP 2015 prévoit ainsi des mesures nouvelles. Elles seront principalement fléchées vers des projets de lutte contre la grande exclusion, érigée grande cause de la mandature.

Après la démarche soutenue à l'unanimité par le Conseil de Paris en juin 2014, un Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion sera formalisé début 2015 afin de traduire les engagements réciproques de la Ville de Paris, de l'Etat, du secteur associatif et des entreprises pour mieux prévenir les situations de grande exclusion, améliorer nos méthodes d'intervention et nos dispositifs d'insertion avec un objectif ambitieux de diminution drastique du nombre de personnes à la rue.

Cet objectif sera atteint en activant deux séries de leviers : d'une part, et chaque fois que cela est nécessaire, la recherche d'une meilleure coordination et harmonisation entre les acteurs ; d'autre part la réponse à des besoins qui soit ont changé au cours des dernières années, soit sont nouveaux. Pour répondre à ces défis, dès 2015, une première enveloppe de 3 M€ est d'ores et déjà ainsi inscrite au projet de budget pour le lancement des premières actions. Elles concerneront notamment les familles et les femmes à la rue, public particulièrement vulnérable. Un accueil de jour dédié aux familles pourrait ainsi être créé, un 8^e restaurant solidaire ouvrira dès janvier 2015 ses portes (dans le 19^e) permettant à 180 personnes, en particulier des familles et des personnes âgées d'y dîner chaque jour. La Ville de Paris saura apporter des réponses à la hauteur du chantier qu'elle a lancé et cette implication montera en puissance, y compris en termes budgétaires, au cours de la mandature, lorsque les projets auront atteint leur rythme de croisière. Le bouclier social adopté au BP 2014 sera par ailleurs maintenu pour les populations les plus fragiles, garantissant des tarifs accessibles pour l'accès aux principaux services publics municipaux.

L'évolution des attentes et des besoins en matière de services sociaux nous conduira enfin à ouvrir le chantier de l'organisation territoriale de nos services. Parce qu'être en bonne santé est un droit pour tous, l'accès aux soins en secteur 1 sera renforcé, grâce à un élargissement de l'offre et des horaires d'ouverture des centres de santé municipaux, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'installation en secteur 1. De plus, deux centres de PMI ouvriront en 2015.

La collectivité parisienne renouvellera son soutien aux personnes en situation de handicap. En matière d'hébergement, 10 places ont été créées en 2014 et 104 supplémentaires ouvriront en 2015. Cette offre sera complétée par l'ouverture de 31 places d'accueil de jour ou de services d'accompagnement.

Côté investissement, 30 M€ d'autorisations de programme sont inscrites au BP 2015 au titre de l'action sociale, de l'enfance et de la santé : elles permettront notamment d'engager la fusion du CEOSP et DEFP Annet/Alembert, de réaliser les travaux de l'EHPAD Belleville, de mettre en œuvre les actions du schéma directeur handicap et d'assurer l'entretien des espaces d'insertion des centres des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e et 10^e arrondissements.

1.4.4. Poursuivre le soutien de la collectivité en matière d'emploi et de politique de la ville

Dans un contexte économique restant dégradé, la collectivité maintient un fort soutien aux dispositifs de soutien à l'emploi, tout en engageant une réflexion approfondie sur leur cohérence globale. Nous poursuivrons également notre soutien aux associations favorisant l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, notamment dans les quartiers populaires, des personnes victimes de discrimination et des familles monoparentales. Par ailleurs, un effort important sera réalisé sur la formation des apprentis et des personnes en contrats aidés afin de favoriser les sorties positives vers l'emploi pérenne.

En matière de politique de la ville, Paris a négocié sans concession avec l'Etat une réforme de la géographie prioritaire ne laissant aucun arrondissement parisien de côté et s'engage pour le premier trimestre 2015 à signer le Contrat de Ville. La Ville maintiendra ses financements pour les quartiers

« politique de la Ville » et s'engagera à la plus grande mobilisation possible de l'ensemble des outils et dispositifs dits de droit commun.

La conjoncture économique appelle à la plus grande vigilance : nous devons donc à la fois consolider nos dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi et, parallèlement, faciliter le développement des entreprises à Paris, créatrices d'emplois. C'est avec ces deux objectifs que la Ville déploiera en 2015 le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et le Programme d'Accès à l'Emploi : 55 M€ sont ainsi consacrés au PDIE dans le BP 2015. Nous lancerons également en 2015 un plan de refonte des dispositifs et structures existants (MdEE, PLIE, MEP, MLP, E2C, etc.) intégrant également des mesures innovantes (guichet unique de l'emploi, méthodes d'accompagnement, etc.).

La Ville sera exemplaire dans sa politique d'embauche des publics en contrats unique d'insertion et proposera en 2015 aux jeunes 100 emplois d'avenir supplémentaires, pour porter leur nombre à 500, et 650 contrats d'apprentissage : en 2015 nous resterons donc de loin la première collectivité locale française employeur de jeunes en apprentissage et en insertion.

En investissement, 77 M€ d'autorisations de programme nouvelles sont consacrées au développement économique, à l'emploi et à l'enseignement supérieur, dont 24 M€ pour le fonds de soutien à la recherche, 9 M€ pour l'ENS, 7 M€ pour le centre Charles V de l'université Paris Diderot, 8 M€ pour l'institut Henri Poincaré, 3 M€ pour le soutien au projet d'institut universitaire en hématologie de l'université Paris VII, 2 M€ pour l'ESPCI, 0,3 M€ pour l'EIVP et enfin 1,2M€ pour soutenir les investissements du CROUS en faveur de la vie étudiante parisienne.

1.4.5 Un effort soutenu pour les familles, l'enfance et la jeunesse

Le renforcement du service public municipal de la petite enfance se poursuit, dans la continuité des efforts réalisés sous les deux précédentes mandatures pour faciliter le quotidien des familles parisiennes. Au cours de cette mandature sera ainsi déployé un nouveau plan crèches visant à proposer 5 000 nouvelles places d'accueil en ciblant les territoires prioritaires. 439 places ont été livrées depuis avril 2014 et 602 le seront en 2015, soit déjà plus de 1000 nouvelles places.

L'action en faveur des familles et de la petite enfance donnera lieu à des inscriptions en autorisations de programme pour 90 M€, dont 57 M€ pour des nouveaux projets de crèches tels que la reconstruction de la crèche collective 14/16 rue de Noisy le sec (20e) pour 14 M€, la restructuration de la crèche 6/8 rue Ganneron (18e) pour 6 M€, la crèche 15 rue Modigliani (15^{ème}) pour 5 M€, la crèche de la caserne Reuilly (12e) pour 5 M€, la restructuration de la crèche au 106 avenue de la République (11e) pour 4 M€, la création de 60 places de crèche au 15-17 rue Lamblardie (12e) pour 5 M€, la restructuration de la crèche rue Pelleport (20e) pour 3 M€, la création de 30 places de crèche dans PRG - Tolbiac Sud (13^{ème}) pour 3 M€, la crèche collective Charenton - Meunier (12e) pour 3 M€, la crèche Mahurin Moreau (19e) pour 2 M€ et enfin la restructuration de la crèche collective du 10 rue Lobineau (6e) pour 1 M€. 14 M€ sont par ailleurs prévus pour l'entretien, le mobilier et matériel ainsi que pour la mise aux normes des locaux sociaux. 13 M€ sont inscrits pour soutenir les créations de crèches associatives.

Le budget alloué au fonctionnement des 34 000 places d'accueil collectif financées par la ville de Paris sera ainsi en hausse très sensible de 7M€, avec 90M€ hors masse salariale, dont 53 M€ pour subventionner les crèches associatives.

En 2015, l'effort d'investissement en faveur des locaux scolaires sera poursuivi. Plusieurs écoles et collèges seront livrés à la rentrée scolaire 2015 (écoles O. de Serres dans le 15^e, Masséna dans la ZAC Paris Rive Gauche dans le 13^e, Clichy Batignolles dans le 17^e, les collèges Saussure (17^e) et Françoise Seligmann (10^e).

75 M€ d'autorisations de programmes nouvelles concernent le secteur scolaire, dont 25 M€ pour les crédits localisés d'entretien : 9 M€ pour la construction de 12 classes en restructurant un ancien lycée au 113 rue Championnet (18^e), 7,5 M€ pour la construction de 8 classes dans la ZAC PRG-Bruneseau Nord (13^e), 4 M€ pour la construction de 6 classes dans l'ex caserne Château Landon (10^e) ; 3 M€ seront enfin consacrés à l'achat de matériel et de mobilier et une somme identique aux travaux de sécurité, 1 M€ enfin pour la réfection des plafonds de l'école Bouvines (11^{ème}). 11 M€ d'AP sont par ailleurs inscrits sur l'entretien des collèges.

En 2015, nous maintiendrons nos efforts pour proposer aux enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, des ateliers de qualité. En 2015 la municipalité parisienne continuera à offrir à toutes les familles parisiennes, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, des activités périscolaires gratuites favorisant l'accès à la culture, à la science, au sport. Le maintien de la gratuité de ces activités périscolaires préservera en outre le pouvoir d'achat des familles.

De nouveaux services en direction des familles seront également mis en place pour faciliter le quotidien et promouvoir des espaces de dialogue (cafés enfants-parents, espaces parents, etc.). Parallèlement, les projets destinés aux collégiens sont également poursuivis, en priorité en direction des élèves des établissements situés dans les quartiers populaires, afin qu'ils puissent partir en voyage scolaire, bénéficier d'une résidence d'artistes ou avoir accès à des activités culturelles, sportives et citoyennes. Paris continuera de soutenir les initiatives locales en faveur des jeunes, notamment dans les quartiers prioritaires.

1.4.6 Une culture et des loisirs accessibles à tous

L'effort pour faciliter l'accès de tous les publics à la pratique sportive sera poursuivi pour permettre le fonctionnement de nos équipements, le soutien en faveur des associations et plus particulièrement celles qui développent des pratiques à destination des jeunes issus des quartiers politiques de la Ville, des personnes en situation de handicap, des seniors et les femmes. Les animations sportives, souvent organisées en période de vacances scolaires à tarifs très bas, participent à la démocratisation du sport et des loisirs, pour des publics qui ne partent pas toujours en vacances.

Le BP 2015 est marqué en outre par le démarrage de l'Euro 2016 avec le lancement des marchés et l'organisation des premiers événements dès la rentrée 2015. L'année 2015 verra également le début du plan « Nager à Paris » afin de procéder à la première phase de modernisation et de remise à niveau technique des piscines parisiennes.

Les inscriptions en autorisations de programme consacrées aux politiques en faveur de la jeunesse et du sport s'élèveront à 48 M€ et comprennent 21 M€ pour l'entretien des équipements, ainsi que des inscriptions pour des nouveaux projets dont 8 M€ pour le gymnase Baron Le Roy (12^{ème}), 8 M€ pour le gymnase 122 rue Poissonniers (18^{ème}), 4,5 M€ pour le centre d'animation Hebert (18^{ème}) et 2 M€ pour le centre sportif Amandiers (20^{ème}).

De nouveaux équipements culturels, livrés cette année, étendront leur rayonnement dans les quartiers et les arrondissements où ils sont implantés, au profit de tous les Parisiens (bibliothèques

Vaclav Havel et Jacqueline de Romilly dans le 18^{ème} arrondissement) et participeront au développement d'une politique culturelle de proximité à laquelle nous sommes attachés depuis 2001. En 2015, nous poursuivrons avec l'ouverture de nouveaux établissements (comme la médiathèque Françoise Sagan – 10^{ème}). Dans le quartier des Halles, autour du nouveau centre culturel Hip-Hop « La Place », de nouveaux équipements (médiathèque, conservatoire) donneront une nouvelle dynamique à la politique culturelle dans le centre de Paris.

L'art sous toutes ses formes se verra encouragé à Paris, en mettant l'accent sur l'initiation et les pratiques amateurs ; l'offre de la Ville en matière d'enseignement artistique sera non seulement confortée, mais amplifiée. Avec la Philharmonie de Paris, nous disposerons d'une salle de concerts exceptionnelle de 2 400 places, au cœur de l'aménagement du Grand Paris. Ce nouveau grand ensemble conjuguera toutes les approches de la musique pour contribuer au renouvellement de l'offre artistique, éducative et culturelle.

Concernant les musées, l'année 2015 verra la réouverture du musée Bourdelle embelli et sécurisé. Les Parisiens pourront aussi redécouvrir la nouvelle cour d'honneur restaurée du Musée Carnavalet. Enfin, ce sont plus de 100 000 œuvres qui seront accessibles à tous en ligne.

En investissement, la politique culturelle donne lieu à une inscription de 79 M€ en AP. Un effort patrimonial important sera réalisé, notamment en ce qui concerne la rénovation et l'entretien des édifices cultuels (29 M€, dont 4,25 M€ pour l'église Saint-Germain des Prés, 4,16 M€ pour la rénovation notamment du massif d'entrée de l'église Saint-Augustin ou encore 5,8 M€ pour la toiture de l'église Saint-Philippe du Roule), 15 M€ seront consacrés aux bibliothèques, 5 M€ aux nouvelles acquisitions.

1.4.7 Bien vivre l'espace public en luttant contre les nuisances et incivilités quotidiennes

Début 2015, un concours de recrutement d'Inspecteurs de Sécurité de la Ville de Paris sera ouvert et la création des « Brigades vertes » sera avancée. Le budget de la sécurité sera ainsi conforté pour qu'en 2015, l'effort entamé pour faire face à la perte de 1 600 fonctionnaires entre 2009 et 2012 dans les 20 commissariats parisiens soit poursuivi. Ces actions de proximité passeront notamment par le renforcement des équipes de correspondants de nuit. L'équation budgétaire ne se fera donc pas au détriment des effectifs de terrain, mais passera bien par une nouvelle méthodologie, une forte mobilisation des agents de la Ville et une plus grande mutualisation des ressources inter-services.

L'enjeu majeur de la sécurité des Parisiens connaîtra ainsi un temps fort dès le mois de mars 2015 avec un grand débat consacré au Contrat Parisien de Sécurité.

Parallèlement, la Ville entend dépasser le cadrage de sa simple contribution annuelle à la Préfecture de Police pour travailler dès 2015 à l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs et de Performance avec cette dernière.

L'effort budgétaire en matière de prévention sera quant à lui conforté au BP 2015 avec 24,8 M€. Les subventions au dispositif Ville-Vie-Vacances seront stabilisées. Il en sera de même pour la poursuite de l'effort sur le fonctionnement des centres sociaux : le BP 2014, en hausse par rapport à 2013 suite à l'ouverture de deux nouveaux centres sociaux (13^{ème} et 18^{ème}) sera conforté en 2015. La stabilité de l'enveloppe dédiée à la prévention spécialisée et aux associations de quartier est un autre exemple de cette volonté politique forte et exigeante en direction notamment des quartiers populaires.

1.5 Des moyens mobilisés pour une fonction publique parisienne préservée et modernisée

Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne s'élèvent à 2 259 M€, en progression de 35 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2014 (et de 50 M€ par rapport au BP 2014). L'amélioration du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents demeureront une ligne directrice de notre action.

Cette progression est, d'une part, le résultat de facteurs exogènes, pour 33,2 M€, dont 15,2 M€ liés à la mise en œuvre de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, 15 M€ d'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et 2,8 M€ d'impact de l'évolution du SMIC et des cotisations employeurs.

Elle est, d'autre part, le résultat de facteurs endogènes et traduit les choix effectués par la collectivité en matière de développement de l'offre de services publics, avec une inscription budgétaire en progression de 36 M€. La délibération sur les emplois propose en 2015 la création de 1 292 postes dont 940 au titre de l'amélioration de l'accueil périscolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, de 151 postes pour l'aménagement des rythmes éducatifs et de 117 postes pour les nouveaux équipements.

En parallèle, la réforme de l'administration parisienne et la réorganisation des services permettront de réaliser des économies sur les fonctions support et les cabinets d'élus. Un effort de rationalisation sur les vacations, rendu possible par la poursuite de la politique de dé-précarisation participera également à la maîtrise des dépenses de personnel, aboutissant à des économies dégagées à hauteur de 20 M€, par rapport à l'évolution « spontanée » de la masse salariale.

2. Des ambitions garanties par une gestion sérieuse et prudente des finances parisiennes

2.1 A travers la mise en œuvre d'un plan d'économies volontariste, nos dépenses seront maîtrisées, sans dégradation de la qualité des services rendus aux Parisiens

Face à des contraintes budgétaires fortes, le budget primitif pour 2015 témoigne de mesures ambitieuses de maîtrise de nos dépenses et de dynamisation de nos recettes.

A travers ce budget, nous mettons en œuvre un plan d'économies d'une ampleur inédite pour la collectivité parisienne, pour un montant total de près de 130 M€ par rapport à la trajectoire spontanée de nos dépenses. Ce plan d'économies est le résultat concret d'un travail collaboratif, mené par les adjoints et les groupes de la majorité avec l'appui de l'administration parisienne, visant à identifier des pistes d'économies sur l'ensemble de nos champs d'intervention, en ayant à cœur de sanctuariser nos inscriptions obligatoires, rationaliser nos dispositifs facultatifs, optimiser notre gestion, tout en préservant la qualité des services publics offerts aux Parisiens. Ainsi, ce projet de BP intègre 34 M€ d'économies sur les charges de fonctionnement courant des services et l'entretien de nos équipements.

Ces économies visent majoritairement les fonctions support, pour un montant total de 22 M€, avec une diminution des dépenses de communication et d'événementiel de 2,8 M€, des frais de télécommunications et de maintenance informatique de 2,4 M€, des dépenses de courrier et routage des publications de la Ville pour 1,6 M€. Le moindre recours aux TAM permettra de dégager 1 M€. La rationalisation des dépenses de gardiennage permettra de réaliser 1 M€ d'économies, avec l'installation de caméras et de systèmes d'alertes anti-intrusion. Les dépenses de fluides seront maîtrisées, avec un objectif d'économies fixé à 6 M€ en cohérence avec les objectifs affichés dans le cadre du Plan Climat, et sous l'effet de la décentralisation de la gestion des fluides en mairie

d'arrondissement, en vue de les responsabiliser au même titre que les autres services de la Ville. Les charges exceptionnelles diminueront également en 2015 de 8 M€ grâce notamment à la baisse de nos subventions d'équilibre versées aux ZAC (-1,6 M€) ou encore à la baisse de la provision pour les indemnités sur le chantier des Halles (-0,5 M€).

La rationalisation des dépenses d'entretien et de fonctionnement de nos équipements permettra de dégager 12 M€ d'économies : les dépenses d'entretien de la voirie seront rationalisées avec la résiliation de marchés trop coûteux et la diminution des frais de maintenance du dispositif de stationnement Paris-Carte (économie prévue de 8,5 M€). Les dépenses d'entretien des espaces verts et des équipements sportifs et culturels seront optimisées pour dégager 1,5 M€ d'économies. L'optimisation des dépenses engagées, en fonctionnement, sur l'entretien des équipements est due avant tout à une rationalisation des prestations externes. Les dépenses d'entretien lourd en investissement sont bien entendu maintenues à un très haut niveau de telle sorte que, globalement, le volume d'entretien de nos équipements sera préservé.

Les contributions seront en diminution de 30 M€ par rapport à nos prévisions, résultat d'un dialogue exigeant et constructif avec nos partenaires : ces économies seront rendues possibles sur le budget de la Préfecture de Police grâce à un effort de rationalisation de la dépense inédit, notamment sur les dépenses des fonctions support, permettant de réaliser une économie de 6 M€ par rapport au BP 2014. La contribution au STIF devrait, elle, augmenter au maximum de 1 % pour une prévision initiale d'augmentation de plus de 11,2 M€ en 2015. Enfin, la contribution au SYCTOM s'inscrira en diminution de 10 M€ par rapport au BP 2014, de 13,5 M€ par rapport au tendanciel, sous l'effet de la diminution des volumes de déchets collectés à Paris, de la baisse du prix à la tonne décidé par le SYCTOM et de la révision à la baisse des dépenses d'investissement du syndicat.

En outre, la révision de nos critères d'attribution des subventions nous permet de dégager 15 M€ d'économies supplémentaires. Nous avons tenu compte de la situation financière des tiers subventionnés, de façon à ne pas les mettre en difficulté, en analysant leurs marges de manœuvre, leur capacité à réduire leurs frais de fonctionnement et à accroître leurs ressources propres.

5 M€ d'économies découlent de mesures de rationalisation de nos dispositifs, relatifs aux activités sportives, aux équipements liés à la jeunesse qui vont être profondément réformés pour une meilleure qualité de service, au redimensionnement des activités périscolaires compte tenu du déploiement de l'aménagement des rythmes éducatifs, enfin à des inscriptions budgétaires ajustées au plus près des dépenses réellement constatées.

Ce projet de BP 2015 intègre enfin des économies dans la sphère sociale notamment sur nos aides sociales facultatives. En 2015, nous souhaitons pouvoir recentrer certaines aides facultatives sur les populations les plus fragiles. La réforme des conditions d'attribution des pass Navigo Émeraude sera ainsi engagée en cohérence avec les pratiques des autres départements franciliens. La contribution de 40 € aujourd'hui demandée aux usagers fera l'objet d'une refonte globale et un nouveau dispositif demandant une participation plus progressive des usagers sera mis en place. Budgétairement, la participation de la collectivité parisienne serait ainsi réduite de 12 M€ en 2015.

Ces mesures d'économies permettront notamment de financer le « plan de lutte contre la grande exclusion », qui vise à proposer des solutions concrètes aux personnes non ou mal logées, pour lequel 3 M€ sont inscrits au projet de BP. De façon plus générale, ces mesures visent à recentrer nos actions, sans remettre en cause le soutien apporté par notre collectivité aux plus vulnérables.

La mise en œuvre de la nouvelle convention avec la CAF adoptée au CP d'octobre relative au RSA entraînera quant à elle des économies de gestion du dispositif estimées à 0,5 M€ en 2015.

L'enveloppe globale consacrée au PDIE (plan départemental de l'insertion par l'économie) sera maintenue en 2015. Son contenu sera cependant rationalisé pour permettre notamment d'augmenter la part des financements consacrée aux contrats aidés, tandis que certaines dépenses du PDIE diminueront structurellement (nouvelle convention avec Pôle Emploi, pour permettre la prise en charge directe par l'Etat des conseillers des EPI), ce qui permettra une économie de 4 M€.

Nos dépenses sociales baissent également de manière tendancielle et certaines inscriptions budgétaires ont été ajustées aux consommations de crédits réelles constatées sur l'année 2014.

Les frais d'hébergement des personnes âgées affichent ainsi une baisse de 3 M€ : cette inscription correspond à la consommation des crédits observée sur l'année 2014. Dans le domaine de la Santé, une inscription budgétaire ajustée au plus près de la consommation des crédits constatée en 2014 permet de dégager 1 M€ d'économies au BP2015.

Sur le FSL nous maintenons bien entendu notre effort à 19,85 M€ : en tendanciel nous enregistrons cependant une économie de 3 M€, les prévisions de dépenses supplémentaires présentées par le fonds pouvant être financées via sa trésorerie abondante.

A ces économies s'ajoutent les efforts engagés en vue de maîtriser l'évolution de notre masse salariale, qui permettront de dégager une économie budgétaire de 20 M€ par rapport au tendanciel.

Enfin, nous avons engagé des réformes, à des fins de modernisation et de plus grande justice sociale, qui nous permettent d'inscrire 60 M€ de recettes de fonctionnement supplémentaires.

56 M€ de recettes supplémentaires découleront de la modernisation de notre politique de stationnement. Aujourd'hui, le nombre de places de stationnement dans Paris est estimé à un peu plus de 800 000. Le nombre de places de stationnement payant de surface est d'environ 142 000, soit 18 % de l'offre totale. Or l'espace public parisien est un bien rare qui doit être davantage partagé et utilisé à sa juste valeur. Alors que la dépenalisation du stationnement payant de surface permettra à partir de 2016 de faire évoluer un service qui sera plus efficace pour les résidents, les visiteurs et les professionnels, une première étape sera engagée dès 2015, visant à rendre le stationnement payant de surface plus lisible et plus simple, tout en incitant à utiliser davantage les 82 % de places hors voies publiques. Cette modernisation s'appuiera sur des évolutions communes à tous les usagers, tout en instaurant des mesures spécifiques aux visiteurs et aux résidents. Les premières évolutions prendront effet au 1^{er} janvier 2015.

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre une réforme des tarifs des services publics municipaux. Les grilles tarifaires actuelles sont en effet devenues obsolètes. La création de deux tranches tarifaires pour les plus hauts revenus (à partir de 10 000 € mensuel de revenu fiscal de référence pour un foyer avec deux enfants) et la modulation des tarifs en fonction du nombre d'enfants, permettront d'introduire davantage de justice sociale dans nos tarifs tout en préservant les familles parisiennes. Applicables pour l'essentiel à la rentrée scolaire de 2015, ces mesures auront un impact estimé à 2 M€ en 2015. Le maintien du bouclier social en 2015 permettra par ailleurs de garantir un égal accès aux services parisiens : près de 90 % des familles parisiennes verront leur pouvoir d'achat préservé par le gel des tarifs des services publics municipaux.

2.2 Un projet de BP 2015 qui préserve nos indicateurs de bonne gestion financière

Signe de la qualité de notre gestion financière, deux tiers des dépenses d'investissement inscrites au projet de BP (1 476 M€) seront autofinancés, conformément aux objectifs de bonne gestion que nous nous sommes fixés, en vue de limiter la progression de notre endettement. Sous la mandature la progression de la dette de notre collectivité devra en effet suivre une trajectoire similaire à celle de la dernière mandature.

L'épargne brute s'établira à 352 M€, en diminution de 115 M€ par rapport au BP 2014, conséquence des contraintes pesant sur ressources, mais maintenue néanmoins à un niveau élevé, qui satisfait nos obligations réglementaires et sécurise le financement de nos investissements.

Nos recettes réelles d'investissement donneront lieu à une inscription de 594 M€, dont 150 M€ de recettes de remboursement par l'Etat au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), par un objectif de cessions foncières de 200 M€, qui témoigne de notre volonté de dynamiser la gestion de notre patrimoine au service de nos priorités en investissement. Notre politique de cofinancements sera renforcée, 36 M€ sont inscrits au BP à ce titre. Enfin, des remboursements d'avances, notamment en provenance de nos aménageurs, donneront lieu à une inscription de 25 M€. Le produit des amendes de police est estimé à 32 M€.

Ainsi, nous dégagerons un autofinancement de l'ordre de 950 M€, couvrant près de deux tiers (64 %) de nos investissements.

Le tiers restant sera financé par un recours à l'emprunt. Ce choix assumé marque une confiance dans l'avenir, confiance sans cesse renouvelée de la part de nos investisseurs puisque le taux moyen d'emprunt de la collectivité parisienne est aujourd'hui inférieur à 2 %. La préservation de nos capacités d'autofinancement garantira ainsi une progression maîtrisée de la dette et, en 2015, les recettes nouvelles et les moindres dépenses que nous pourrions constater en exécution seront majoritairement dédiées à la diminution de notre autorisation d'emprunt. A travers cette gestion prudente de sa politique d'endettement, Paris restera très nettement moins endettée que la plupart des autres grandes villes françaises.

Le budget primitif pour l'année 2015 n'occulte aucune des contraintes qui affectent les ressources de la collectivité parisienne. En tablant sur le sérieux et la sobriété de la gestion, il donne à l'investissement la part qui lui revient pour permettre à la société parisienne d'avancer malgré la crise. La capacité de financement dégagée par la rationalisation du fonctionnement de l'administration permet donc à Paris de pourvoir au présent et à l'avenir de tous les Parisiens. Parallèlement, la mise en place du budget participatif parisien permet à chacun de peser sur les grandes orientations et les choix quotidiens de notre collectivité. C'est donc un budget par et pour les Parisiens qui est présenté au Conseil de Paris.